



NOTE D'INFORMATION SUR LA SITUATION, DE PROTECTION ET HUMANITAIRE DANS LE SECTEUR OSSO/BANYUNGU cas DU GROUPEMENT NYAMABOKO1,

DU 10 SEPTEMBRE AU MI-NOVEMBRE 2020

1. Contexte

- ✓ **Mouvement de 96 ménages ;**
- ✓ **5 cas de viol ;**
- ✓ **7 cas de meurtre ;**
- ✓ **4 cas de mutilation ;**
- ✓ **20 cas de coups et blessures ;**
- ✓ **35 cas d'enlèvement ;**
- ✓ **20 cas d'extorsion des biens**
- ✓ **7 cas de recrutement d'enfants.**

A partir de septembre 2020, la situation de protection et humanitaire devient de plus en plus inquiétante dans le groupement Nyamaboko I, en territoire de Masisi. Cela suite à l'activisme des groupes armés à connotation ethnique dans la zone. Depuis cette période, des violations des droits de l'homme telles que les meurtres, les extorsions, les coups et blessures, les enlèvements, le recrutement d'enfants, le viol et autres violations dans les villages de Shango, Mahanga et Kazinga. Cet activisme des acteurs armés non étatique s'est plus accentué lorsque les chefs des groupements ont mis en application la lettre N° **5072/002 BUR/AT-MAS/D351/020 DU 27/03/2020** de l'Administrateur du territoire de Masisi relative à l'installation des personnes retournées dans leurs champs. Ce conflit porte un caractère ethnique car certains membres de la communauté Hutu et Hunde qui occupaient illégalement les champs des personnes retournées pendant qu'elles étaient en déplacement, étaient contraint de les quitter au retour dans le milieu des vrais propriétaires. Raison pour laquelle ces occupants illégaux se rangent derrière les éléments des groupes armés afin d'insécuriser les grands concessionnaires, vrais propriétaires des champs qu'ils occupaient. Cependant ces groupes armés BOHOZA, à coalition avec les APCLS commettent plusieurs violations à l'égard de ces propriétaires qui sont en grande partie de la communauté Tutsi. Certains membres de la communauté Tutsi qui exploitaient leurs champs commencent à abandonner la zone par crainte de subir les violations qui sont commises à leur égard. Depuis le mois de septembre jusqu'à mi-novembre 2020, il y a environ 7 personnes de la communauté Tutsi tuées et plus de 170 vaches emportés et / ou abattues par les éléments des groupes armés. Le cas le plus récent est celui du meurtre de 2 personnes et une personne blessée en date du 13 Novembre 2020 lors d'une incursion des présumés Bohoza dans le village Kyanderema, localité Butsike, groupement Nyamaboko I.

2. Conclusion et recommandations

2.1. Conclusion

Au regard des violations qui ne cessent de se multiplier suite à la complexité des groupes armés à connotation ethnique qui s'observe dans la zone, les analyses montrent que aussi longtemps qu'il n'aura pas la cohabitation pacifique entre ces communautés la paix sera loin d'être construite. Il faut un engagement de toutes les couches de la population entre-autre : les autorités politico Administratives, Autorités militaires, ministre des affaires foncières, membre des organisations œuvrant en matière foncière, protection et les responsables de la société civile de palier à cette situation afin que la population de ce groupement retrouve la paix. Dans le cas contraire la population sera toujours victime des violations de la part de ces groupes armés.

2.2. Recommandations

1. Plaidoyer auprès des FARDC et PNC pour le renforcement de la sécurité et protection des populations civiles dans les zones de retour des PDI (Cluster Protection) ;
2. Organiser une table ronde qui va réunir toute les couches de la communauté avec les autorités locales afin d'apporter une solution adéquate au conflit qui est en caractère ethnique (Caritas) ;
3. Envisager une évaluation multisectorielle inter agence dans les zones d'accueil des PDI ;
4. Plaidoyer auprès des organisations locales et internationales qui interagissent avec les AANES (Acteurs Armés Non Etatiques) d'envisager une sensibilisation sur les Principes Directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (HCR, CICR, Geneva Call) ;
5. Plaidoyer auprès des organisations humanitaires qui interviennent dans les conflits fonciers, d'organiser des sensibilisations sur la résolution pacifique des conflits fonciers dans le groupement (UN habitat, NRC et AAP).